

*Syndicat Intercommunal  
à Vocation Multiple  
de la Région de CLUSES  
185 avenue de l'Eau Vive  
BP 60062  
74311 THYEZ CEDEX  
Tél. : 04.50.98.43.14  
Fax : 04.50.98.70.57*



2014

JB/MG

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL  
DU MERCREDI 26 FEVRIER 2014**

Après avoir procédé à la désignation de Madame Hélène CHENEAU, en qualité de secrétaire de séance, le Comité syndical, qui s'est réuni à partir de 18 heures 30 à la salle des fêtes de MAGLAND, a :

- Pris acte des informations communiquées par Monsieur le Président, portant sur la dévolution des travaux de construction du nouveau collecteur intercommunal GIFFRE, réseau de transfert des effluents de l'actuelle station d'épuration de SAINT-JEOIRE à la station d'épuration intercommunale de MARIGNIER, qui acheminera les eaux usées des communes de SAINT-JEOIRE et MIEUSSY, ainsi que d'une partie des communes de LA TOUR et MARIGNIER. A la suite de la procédure d'appel d'offres ouvert qui a été lancée, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'examen des candidatures et des offres reçues dans le délai imparti. Elle se réunira prochainement, afin de décider de l'attribution des marchés, au vu de l'analyse des offres.
- Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Comité syndical en date du 20 décembre 2013.

Puis, le Comité syndical a, à l'unanimité :

➤ **« ADMINISTRATION GENERALE »**

- 1° - Approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2013, portant sur le budget annexe de l'assainissement non collectif, dressé par Monsieur le Trésorier de CLUSES, comptable public de notre syndicat (Délibération n° 2014-01).
- 2° - Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2013, portant sur le budget annexe de l'assainissement non collectif et arrêté les résultats définitifs de l'exercice 2013, qui font apparaître un excédent global net de clôture de 11 861,21 euros en section d'exploitation et 23 297,93 euros en section d'investissement (Délibération n° 2014-02).
- 3° - Décidé la reprise, au budget principal, des résultats du budget annexe de l'assainissement non collectif, constatés au Compte Administratif de l'exercice 2013, constitués par les excédents précités et qui seront reversés aux collectivités concernées selon les modalités fixées par la délibération du Comité syndical n° 2013-76 du 20 décembre 2013 (Délibération n°2014-03).
- 4° - Approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2013, portant sur le budget principal, dressé par Monsieur le Trésorier de CLUSES, comptable public de notre syndicat (Délibération n° 2014-04).
- 5° - Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2013, portant sur le budget principal et arrêté les résultats définitifs de l'exercice 2013, qui font apparaître un excédent global net de clôture de 359 484,79 euros (Délibération n° 2014-05).

6° - **Débatu des orientations générales du Budget Primitif de l'exercice 2014, portant sur le budget principal, qui seront prises en compte dans le cadre de l'élaboration du document budgétaire correspondant (Délibération n° 2014-06).**

➤ **COMPETENCE « TRAITEMENT DES DECHETS »**

7° - **Approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2013, portant sur le budget annexe traitement des déchets, dressé par Monsieur le Trésorier de CLUSES, comptable public de notre syndicat (Délibération n° 2014-07).**

8° - **Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2013, portant sur le budget annexe traitement des déchets et arrêté les résultats définitifs de l'exercice 2013, qui font apparaître un excédent global net de clôture de 649 490,87 euros (Délibération n° 2014-08).**

9° - **Affecté le résultat excédentaire de la section d'exploitation constaté au Compte Administratif de l'exercice 2013, portant sur le budget annexe traitement des déchets, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, à hauteur de 568 627,50 euros et, pour le complément, en résultat d'exploitation reporté (Délibération n° 2014-09).**

10° - **Débatu des orientations générales du Budget Primitif de l'exercice 2014, portant sur le budget annexe traitement des déchets, qui seront prises en compte dans le cadre de l'élaboration du document budgétaire correspondant (Délibération n° 2014-10).**

➤ **COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »**

11° - **Approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2013, portant sur le budget annexe de l'assainissement collectif, dressé par Monsieur le Trésorier de CLUSES, comptable public de notre syndicat (Délibération n° 2014-11).**

12° - **Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2013, portant sur le budget annexe de l'assainissement collectif et arrêté les résultats définitifs de l'exercice 2013, qui font apparaître un excédent global net de clôture de 203 233,59 euros (Délibération n° 2014-12).**

13° - **Affecté le résultat excédentaire de la section d'exploitation constaté au Compte Administratif de l'exercice 2013, portant sur le budget annexe de l'assainissement collectif, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, à hauteur de 533 632,52 euros et, pour le complément, en résultat d'exploitation reporté (Délibération n° 2014-13).**

14° - **Débatu des orientations générales du Budget Primitif de l'exercice 2013, portant sur le budget annexe de l'assainissement collectif, qui seront prises en compte dans le cadre de l'élaboration du document budgétaire correspondant (Délibération n° 2014-14).**

**Le contenu détaillé de ces délibérations est consultable dans les locaux du SIVOM.**

Fait à THYEZ, le 3 mars 2014

Le Président,  
Signé : Raymond MUDRY.